

## Des travaux à la Maison de l'Eau

Page modifiée le mercredi 8 janvier 2025 • Données Le Mans Métropole

*Des rénovations sont en cours. La passerelle rejoignant le site de l'Arche de la Nature n'étant plus accessible, une déviation a été mise en place.*



© Ville du Mans

Depuis le 10 juin, plusieurs **travaux** ont commencé à la Maison de l'Eau. **Vel nature** et la location de vélo restent **ouverts** tout comme la **Maison de l'Eau** dont l'entrée est gratuite car le bâtiment hydraulique est fermé pendant les travaux.

Les divers **aménagement et travaux** se poursuivront jusqu'en **2025**. Ils concerneront notamment la rénovation du **barrage et du déversoir** avec remplacement du clapet datant de 1943. Il permettra de garantir le maintien d'un niveau d'eau constant pour assurer le fonctionnement de la prise d'eau de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau et stabiliser le niveau d'eau pour la production d'hydroélectricité.

Le barrage étant un obstacle à la circulation des poissons, la réalisation et la mise en service d'une **passerelle à poissons** rétablira la descente et la remontée de l'Huisne par les poissons migrateurs. La passerelle à poissons, qui sera visible par le **plancher vitré**, sera installée sous le bâtiment Pavillon. Cet édifice conservera sa capacité d'accueil au public.

L'optimisation de la **production d'hydroélectricité** sera générée par une rénovation des **roues à aubes**. Le bâtiment hydraulique en abrite deux. L'une d'entre elles en rive gauche a été remise en service en 2014. Elle produit de l'électricité. Dans le cadre de ce projet, elle fera l'objet d'une rénovation légère pour être optimisée. La roue rive droite nécessitera une rénovation importante. Un alternateur sera également installé pour doubler la capacité de production hydroélectrique actuelle.

Enfin, en amont du barrage, les **berges** s'érodent et risquent de s'effondrer. Il est nécessaire de les restaurer à deux endroits : le long de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau et au pied de la passerelle piétonne. La solution retenue consiste en l'installation de gabions (casiers boîtes remplis de pierre) ou des enrochements. Le **déversoir du barrage** doit également être restauré avec une reprise des maçonneries (joints à refaire) réalisée rive gauche ainsi qu'un comblement et renfort du sol en aval du radier.